

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Bachmann, Alberto Velasco, Christina Meissner, Anne Marie von Arx-Vernon, Xhevrie Osmani, Olivier Baud, Grégoire Carasso

Date de dépôt : 3 octobre 2019

Proposition de motion

pour des horaires d'accès aux piscines genevoises qui correspondent aux besoins de la population

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'augmentation annuelle de la fréquentation des bassins genevois :
 - la natation est pratiquée par 32% de la population à Genève¹, ce qui en fait le 2^e sport le plus populaire après la randonnée ;
 - c'est le sport que la population sportive genevoise aimerait pratiquer (ou pratiquer davantage) et celui que les non-sportifs aimeraient le plus pratiquer² ;
- la saturation de toutes les piscines intérieures, notamment aux horaires de pointe, qui est dénoncée depuis longtemps. Selon le même rapport cité ci-dessus, 53% des Genevois estiment que l'offre est passable voire insuffisante³ ;
- les bienfaits de la natation pour nos concitoyens :
 - une activité sans impact sur les articulations ;
 - qui tonifie les muscles sans douleur ;
 - qui améliore les capacités cardiovasculaires et respiratoires ;
 - qui contribue à la bonne santé mentale (réduction du stress) ;

¹ Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 publié en juin – service d'urbanisme et service des sports de la Ville de Genève.

² *Idem.*

³ *Idem.*

- l’enthousiasme soulevé par l’ouverture annuelle en extérieur de la piscine de Lancy ;
- que, à titre d’exemple, on relève dans les paramètres d’exploitation de Genève-Plage :
 - l’utilisation trop restreinte du site, 4 mois par an, de ses infrastructures, du parc de 4 hectares et d’une nouvelle plage, rive gauche ;
 - le contrat de prestations existant entre Genève-Plage et l’Etat de Genève, ainsi que le prêt des terrains, qui doit se renouveler en 2020 ;
- les demandes de l’UBPG (association des usagers des bains et piscines genevoises), forte de plus de 1500 membres, dont les principaux objectifs, sont :
 - l’ouverture de bassins extérieurs toute l’année en utilisant des technologies écologiques en conformité avec nos réglementations cantonales (comme la piscine de Lancy) ;
 - une plus grande flexibilité des horaires et périodes d’exploitation des piscines extérieures et intérieures ;
 - la création d’une formule d’abonnement unique permettant de nager dans toutes les piscines du canton,

invite le Conseil d’Etat

- dans les lieux subventionnés par l’Etat, à intégrer dans l’évaluation du contrat de prestations les horaires et l’extension de l’offre ;
- à soutenir techniquement les communes qui s’engagent pour ouvrir les piscines extérieures annuellement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il n'est plus à démontrer les bienfaits du sport sur notre santé, et notamment ceux de la natation. Sport doux, à très faible risque de blessure, il peut être pratiqué à tout âge, même dans une condition physique diminuée, et en toute saison. La natation attire, pour ces raisons, de plus en plus de citoyen.ne.s et cette pratique est à encourager.

Or, force est de constater que les bassins nageurs existants sont insuffisants (rapportés au nombre d'usagers, la Ville de Genève dispose d'une superficie de base couverte de 3342 m² soit 0,008 m²/usager ce qui est bien en deçà de la norme de l'OFSPPO fixée à 0,014 m²/usager⁴). On dénombre ainsi sur le canton deux bassins olympiques ouverts toute l'année (Lancy en extérieur et Vernet en intérieur), et quelques piscines de 25 ou 33 m.

L'offre s'étoffe en été, mais ne dure que quelques mois, en général de mi-mai à mi-septembre. Depuis des années, les nageur.se.s demandent des ouvertures annuelles des bassins extérieurs existants, notamment celui de Genève-Plage, ou de Carouge, ce qui aurait l'avantage de coûter moins cher que de construire de nouvelles piscines. Pour exemple, l'investissement pour une utilisation annuelle à Lancy est de 1,5 million et la construction de la nouvelle piscine de Pré-Bois est de 30 millions.

A ce jour, Genève-Plage est au bénéfice d'un contrat de prestations de 741 000 francs par an, et d'une mise à disposition des terrains pour une valeur de 448 000 francs pour l'exploitation des terrains quatre mois par ans.

Ce contrat doit être renouvelé en 2020, et il nous semble qu'il serait temps de le réviser pour nous assurer que l'argent public investi par le canton soit optimisé.

Nous proposons également que le contrat soit remis au concours afin de s'assurer que l'exploitant futur soit innovant et force de proposition pour répondre aux demandes des usagers.

Enfin, de manière plus large, nous proposons que le canton puisse soutenir les communes qui se lancent dans le défi d'ouvertures annuelles, car

⁴ *Idem.*

il va sans dire que cela répondrait aux besoins de la population du canton de manière très générale.

Au vu de ces informations, nous espérons que vous soutiendrez le présent texte.